



Extrait du Elus communistes et apparentés de Vénissieux

<http://gec.venissieux.org/OUVERTURES-DOMINICALES>

OUVERTURES DOMINICALES

- Lettre des élus -

Date de mise en ligne : jeudi 26 janvier 2017

La

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

Dans certains domaines comme les hôpitaux, les services d'urgences sont nécessaires.

Mais à tous ceux qui sont favorable à l'ouverture dominicale des commerces, je réponds attention : ce n'est pas parce les magasins sont ouverts le dimanche que le chiffre d'affaire et le pouvoir d'achat vont augmenter.

On ne peut pas dire, non plus, que le travail du dimanche se fasse sur la base du volontariat ! Dites non à votre employeur qui veut ouvrir le dimanche, et vous en subirez les conséquences.

Le travail du dimanche pour certains étudiants est une obligation pour pouvoir payer leurs études mais aussi une mise en difficulté car ils ont moins de temps de repos et de révisions.

Si tous les commerces venaient à ouvrir le dimanche cela deviendrait une journée normale, pas plus rémunérée que les autres jours !

Le repos du dimanche permet aux familles de se retrouver pour partager leurs loisirs. C'est le seul jour de la semaine où cela est possible.

Pour l'autorisation des ouvertures dominicales des commerces, la Ville de Vénissieux prend systématiquement l'avis des comités d'entreprises dans l'objectif de protéger, au maximum, les salariés.

Je partage la position de la Ville de limiter les ouvertures dominicales à 5 dimanches par an tout en prenant en compte l'avis des CE de chaque entreprise. Mais je ne participe pas au vote du conseil municipal, car comme élue du personnel de l'entreprise Jean Delatour, je vote contre l'ouverture compte tenu d'une rémunération dérisoire. Je me bats contre le travail du dimanche et j'ai voté contre toute ouverture dominicale lors de mon CE. Vous travaillez un dimanche, vous récupérez un mardi par exemple. Et de plus il ne faut pas être malade pendant le mois de décembre, sinon vous perdez votre prime de fin d'année.

Le repos dominical reste encore un acquis à défendre !